



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **VONYN SARL**, Av. des Baumettes 17, 1020 Renens
2. Date du prononcé de dissolution: 01.10.2014
3. Suspension de faillite: 07.11.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.12.2014
5. Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: la société a pour but toutes activités de commerce liées à l'import-export de véhicules automobiles, de produits pour la santé, textiles et alimentaires, ainsi que toute activité immobilière; sont exclues toutes opérations immobilières soumises à ou prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (pour but complet cf. statuts).

OFFICE DES FAILLITES DE L'ARRONDISSEMENT
DE LAUSANNE
1006 Lausanne

01827031

